

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SIVOS GENOUILLE / SAINT-CREPIN**

*Procès-verbal de la séance du Comité Syndical
du 16 mai 2024*

Le sept mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes, le comité syndical du SIVOS Genouillé / Saint-Crépin, régulièrement convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur SOUSSIN Jean-Michel, en séance ordinaire

Nombre de conseillers : En exercice : 10 Présents : 8 Votants : 8 Pour : 8 Contre : 0 Abstention : 0 Quorum : 6	Présents : SOUSSIN Jean-Michel, ROUIL Céline, CADOT Matthieu, GUILLOT Annie, TRAIN Francis, DUPONT Anny-Claude, NICOLAS Emmanuel, VINET Freddy Absent(e) : CROUAIL GRIFFON Charlène, MAIRAND Cécile
--	--

Secrétaire de séance : CADOT Matthieu	Séance ouverte à : 18h30
Auteur de l'acte : SOUSSIN Jean-Michel	Télétransmission en Préfecture le :
Convocation envoyée le : 7 mai 2024	AR Préfecture :
Affichage de la convocation le : 7 mai 2024	Date de publication sur le site internet :

* * * * *

Ordre du jour :

- ↳ Approbation du procès-verbal de la réunion du comité syndical du 7 mars 2024
- ↳ Bilan du PEdT 2021
- ↳ Présentation et approbation du PEDT 2024 – Présentation et approbation du Plan Mercredi 2024 (annexe au PEdT 2024)
- ↳ Affiliation du Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) La Rochelle AUNIS au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime
- ↳ Point sur la pause méridienne
- ↳ Questions diverses
 - Achats de tabourets pour l'école de Saint-Crépin

* * * * *

Adoption du Procès-Verbal de la réunion du comité syndical du 7 mars 2024
Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

Objet : Bilan du PEdT 2021

M. le Président donne la parole à M. LE CORRE, Directeur de l'Accueil de loisirs et à M. NICOLAS en charge de la préparation du PEdT et du suivi de son exécution.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SIVOS GENOUILLE / SAINT-CREPIN**

Le PEDT est un projet porté et rédigé par la collectivité. Ces 3 dernières années, un certain nombre d'actions ont été mises en place dans le but d'atteindre des objectifs identifiés lors du dernier PEDT (coéducation, bien être de l'enfant, participation active équipes éducatives et collectivité, critères qualitatifs)

M. LE CORRE explique que le tableau suivant vise à dresser un bilan de ces 3 années écoulées (2021/2024), identifier les objectifs atteints et ceux qui doivent encore être travaillés.

Critères d'évaluation/objectif	À améliorer	atteint	remarques
Tous les acteurs de la coéducation ont participé à la mise en œuvre du PEDT	X		Des temps d'échanges et de réunions avec les élus, les enseignants, les parents, ont été organisés séparément, nous devons aller plus loin en réunissant tout le monde autour de la table lors de 2/3 réunions annuelles afin d'améliorer la communication de toute l'équipe co-éducative.
Harmoniser les projets sur les 2 écoles maternelle et élémentaire	X		Des projets communs école de Genouillé/équipe périscolaire ont été mis en place, mais pas suffisamment avec l'école maternelle de St Crépin.
Intégrer le plan mercredi dans une logique de continuité éducative tout en respectant le rythme des enfants		X	Le mercredi est un temps de « relâche » dans la semaine, il est un temps propice aux sorties pour clôturer un projet ou une période.
Le retour satisfaction enfants/parents		X	Les réunions parents/équipe d'animation démontrent un retour positif, les sorties organisées et les projets menés ont plu aux enfants.
Cohérence éducative et projets communs	X		Un travail est en cours afin d'harmoniser davantage les règles de vie sur les différents temps de la journée/semaine de l'enfant, temps périscolaire/mercredis/vacances/récréations/pause méridienne/vacances
La fréquentation des enfants sur les différents temps périscolaire/extrascolaire	X		On observe une certaine disparité quant à la fréquentation. La fréquentation du périscolaire est stable périscolaire tandis que le mercredi a bien progressé cette dernière année. La fréquentation de l'extrascolaire quant à elle est fluctuante.
stabilité de l'équipe d'animations		X	L'équipe est stable depuis plus de 5 ans et participe grandement à la réussite du projet.
Améliorer la qualité d'accueil avec la création d'un nouvel espace + de 6 ans		X	La collectivité a construit une nouvelle salle d'activité afin de pouvoir accueillir séparément les enfants de plus et moins de 6 ans. La qualité de l'accueil s'en est trouvé grandement améliorée.

Objet : Présentation et approbation du PEDT 2024 – Présentation et approbation du Plan Mercredi 2024 (annexe au PEdT 2024)

M. le Président, Jean-Michel SOUSSIN, donne la parole à M. Emmanuel NICOLAS, membre du Comité et élu référent sur l'élaboration du Projet Educatif Territorial (PEDT) et son annexe « Plan Mercredi ».

M. Emmanuel NICOLAS présente le nouveau PEDT ainsi que le Plan Mercredi et explique que les différents temps éducatifs scolaires et périscolaires peuvent devenir complémentaires.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SIVOS GENOUILLE / SAINT-CREPIN

Les principales orientations de ce PEDT et du Plan Mercredi sont les suivantes :

- Développer l'autonomie de l'enfant (lui permettre d'exercer des choix citoyens et lui donner des règles de vie en collectivité),
- Favoriser une démarche éco-responsable (activités en lien avec la nature, tri, recyclage,...),
- Améliorer les liens entre les temps de vie familiale, de l'école et des loisirs éducatifs,
- Harmoniser les règles de vie sur les différents temps de la co-éducation (école, périscolaire, extra-scolaire et pause méridienne,
- Favoriser les sorties dans la finalité des projets,
- veiller au bien-être de l'enfant,
- proposer des activités adaptées et diversifiées en fonction de l'âge de l'enfant

Le Comité Syndical, après avoir écouté les explications et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouveau PEDT 2024 ainsi que le Plan Mercredi 2024.

Objet : Affiliation du Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) La Rochelle AUNIS au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime

Le Syndicat mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale La Rochelle Aunis a sollicité son affiliation volontaire au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Charente-Maritime.

Conformément au Code Général de la Fonction Publique et au décret n° 85-643 du 26 juin 1985, la consultation des collectivités et Etablissements Publics affiliés au CDG 17 est nécessaire préalablement à l'acceptation de cette demande d'affiliation au 1^{er} janvier 2025.

Il convient donc que le Comité Syndical donne son avis sur cette demande d'affiliation.

Sur proposition de Monsieur le Président, La Comité Syndical décide à l'unanimité d'émettre un avis favorable

Objet : Point sur la pause méridienne

Monsieur Le Président donne la parole à Mme EPAUD Delphine, Directrice Adjointe de l'Accueil de loisirs. Elle explique qu'à ce jour, les enfants de l'école de Saint-Crépin, pendant la pause méridienne sont surveillés par des agents de la commune de Saint-Crépin ainsi que par les ATSEM. En ce qui concerne, l'école de Genouillé, les enfants sont surveillés par les agents de la commune. Dans chaque école, un agent aide les cantinières aux différents services, pendant que les autres agents sont dans la cour avec les enfants qui attendent leur tour pour aller manger. A ce jour, les pauses méridiennes étant des temps pris en charge par les communes, le nombre d'enfants par agent n'est pas défini. Lors d'un Comité SIVOS précédent, M. NICOLAS et Mme ROUIL avaient fait part de la possibilité de faire passer la pause méridienne en temps périscolaire, ce qui permettrait d'obtenir des subventions. Mme EPAUD signale que si ce changement était effectué, le nombre d'enfants par agent devra être le suivant :

- 1 agent pour 14 enfants pour les moins de 6 ans
- 1 agent pour 18 enfants pour les plus de 6 ans

Actuellement, les prévisions des effectifs de l'école de Saint-Crépin pour 2024/2025 est de 47 élèves (dans l'éventualité où les CP resteraient dans cette école) et de 43 élèves pour l'école de Genouillé. Mme EPAUD explique qu'il faudrait donc 4 agents pour Saint-Crépin et 3 agents pour Genouillé. Il faudrait donc prévoir la création d'un poste pour l'école de Saint-Crépin.

M. SOUSSIN informe les élus que Mme FRONT, de la CAF, a souhaité le rencontrer ainsi que M. LE CORRE, directeur de l'accueil de Loisirs, afin de connaître un peu mieux le fonctionnement de l'accueil de loisirs. Ce sera donc l'occasion de se renseigner sur les modifications à effectuer si la pause méridienne devient un temps périscolaire.

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL
DU SIVOS GENOUILLE / SAINT-CREPIN**

Objet : Questions diverses

- Achat de tabourets pour l'école de Saint-Crépin

M. SOUSSIN fait part des demandes effectuées par les ATSEM ainsi que par une enseignante de Saint-Crépin. Les ATSEM souhaitent des tabourets pour être à la hauteur des enfants. L'enseignante a demandé des tabourets pour les enfants. Les différents tabourets ont été commandés.

La Directrice de Saint-Crépin a par la suite demandé des draps et des couvertures. M. SOUSSIN informe le Comité que la commande de 12 draps et 12 couvertures va être effectuée.

.La séance est levée à 19h50.

**Le Président,
Jean-Michel SOUSSIN**

**Le secrétaire de séance,
CADOT Matthieu**